



**Comité d'examen indépendant
de la normalisation au Canada**

Le document de consultation

→ *Présentation détaillée*

Les fondements

Qu'en est-il?

En mai 2021, les conseils canadiens de surveillance de la normalisation et Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) ont mis sur pied le Comité d'examen indépendant de la normalisation au Canada (le Comité), qui a pour mandat d'examiner l'état actuel de la gouvernance et de la structure du processus d'établissement des normes canadiennes de comptabilité et de certification, et de réfléchir aux besoins pour l'avenir, dont l'établissement de normes d'information sur la durabilité.

Pourquoi cet examen a-t-il lieu?

Le cadre institutionnel qui régit, au Canada, l'élaboration des normes de comptabilité et de certification et la surveillance de ce processus a été modifié au fil du temps. Les tendances et les faits nouveaux à l'échelle mondiale ont amené le contexte normatif, de même que les besoins et les attentes des parties prenantes, à évoluer de plus en plus rapidement.

Quel est l'objectif du document de consultation?

Le Comité a préparé ce document de consultation afin de recueillir des points de vue et des idées sur ce qui devrait être fait pour atteindre cet objectif. Il s'appuiera sur les commentaires recueillis pour formuler ses recommandations définitives.

Le Comité fera des recommandations pour veiller à ce que le système de normalisation canadien soit indépendant et réputé à l'échelle mondiale, et qu'il réponde aux besoins des parties prenantes.



Mise en contexte

→ *Le Comité s'est appuyé sur les trois concepts suivants pour établir les orientations de son mandat.*



L'intérêt public

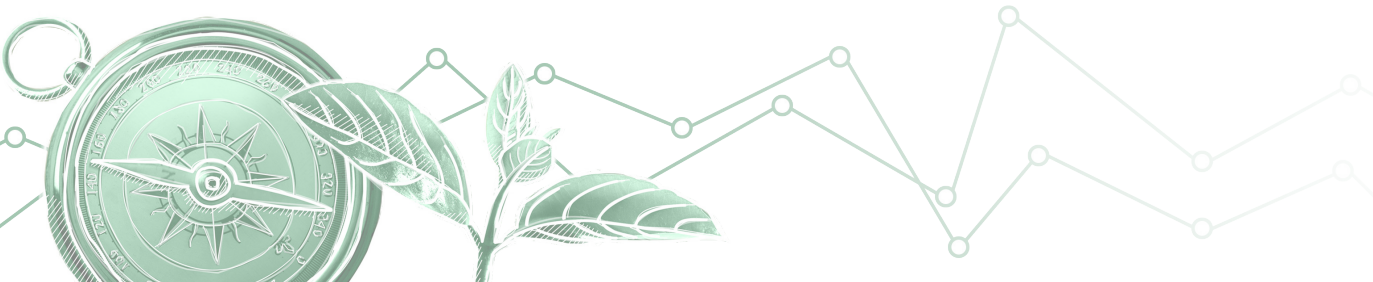


**La diversité, l'équité
et l'inclusion**



**Les droits
des Autochtones**

Ces concepts sont par ailleurs liés, car la participation de représentants des diverses parties prenantes des quatre coins du Canada, y compris les peuples et les gouvernements autochtones, sert l'intérêt public.



Appel à l'action sur les normes d'information sur la durabilité

Il y a eu une augmentation spectaculaire de la demande pour des informations concernant la performance des sociétés à l'égard des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cette demande a entraîné sur la scène internationale un foisonnement d'initiatives en matière d'information sur la durabilité, dont divers référentiels et normes contenant une multitude d'indications, parfois contradictoires. Ce manque de cohérence complexifie le processus d'information et entraîne, bien évidemment, des divergences dans les pratiques. Les parties prenantes considèrent qu'il est impératif d'améliorer l'uniformité et la comparabilité, à l'échelle mondiale, de l'information sur la durabilité.

Pour répondre à ce besoin, l'International Financial Reporting Standards Foundation a mis sur pied, en novembre 2021, un conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board – ISSB), apparenté à l'International Accounting Standards Board.

Étant donné que l'information sur le développement durable fait l'objet d'une demande croissante, que des organismes nationaux de normalisation en comptabilité et en certification sont déjà établis au Canada, et compte tenu de la mise sur pied de l'ISSB en 2021, le Comité estime qu'un conseil canadien des normes d'information sur la durabilité devrait être créé. Ce dernier travaillerait de concert avec les actuels conseils canadiens de normalisation en comptabilité et en certification et assurerait la liaison avec le nouveau conseil international.

Le Comité estime qu'un conseil canadien des normes d'information sur la durabilité devrait être créé.



Préservation de l'indépendance

Pour qu'un processus de normalisation aboutisse à des normes impartiales qui servent l'intérêt public, il est évidemment essentiel qu'il fasse abstraction des intérêts personnels et qu'il soit à l'abri des pressions que pourraient exercer des groupes d'intérêts particuliers ou des groupes politiques. L'indépendance perçue ne reflète pas nécessairement l'indépendance réelle, mais elle a une incidence similaire sur la façon dont le processus de normalisation est perçu et sur l'acceptation des normes par les parties prenantes.

Au fil du temps, plusieurs éléments structurels ont été intégrés au modèle de normalisation canadien pour en préserver l'indépendance. Pourtant, des parties prenantes ont attiré l'attention sur certaines caractéristiques de ce modèle, notamment la relation actuelle entre la profession et le processus de normalisation et le rôle de CPA Canada dans ce processus, ce qui donne à penser que les mesures prises pour préserver l'indépendance ne sont peut-être pas suffisantes.

Le Comité évalue la pertinence de mettre en place des mesures supplémentaires (liées, par exemple, à la structure juridique, au modèle de financement ou à la composition du conseil) pour renforcer l'indépendance du modèle de normalisation canadien.

Est-il pertinent de mettre en place des mesures supplémentaires (liées, par exemple, à la structure juridique, au modèle de financement ou à la composition du conseil) pour renforcer l'indépendance du modèle de normalisation canadien?



Processus adapté aux besoins des parties prenantes

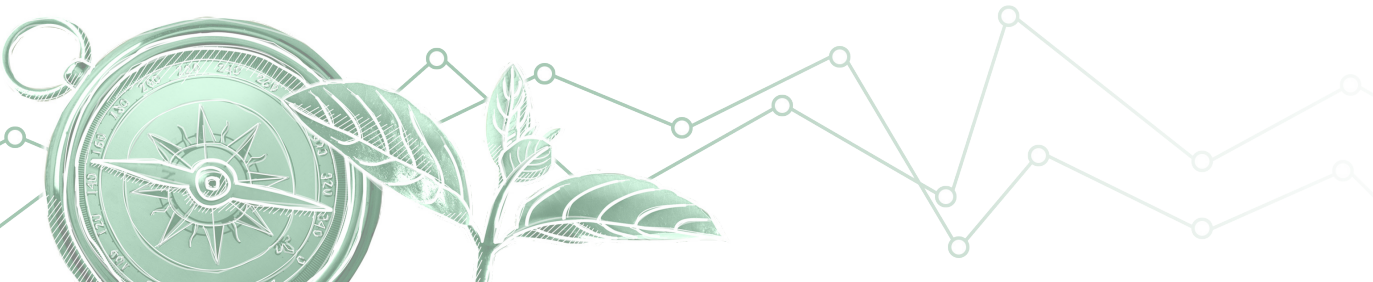
Un processus de normalisation adapté aux besoins des parties prenantes fait notamment en sorte que les normes soient établies dans les meilleurs délais et que la participation des parties prenantes soit optimisée pour que les commentaires et les points de vue des personnes touchées par les normes soient bien pris en compte.

Les conseils canadiens de normalisation en comptabilité et en certification suivent une procédure officielle pour élaborer les normes. Certaines parties prenantes considèrent que le processus de normalisation est trop lent. Les conseils de normalisation et de surveillance reconnaissent la nécessité de réagir promptement à l'évolution du contexte normatif et sont déterminés à trouver de nouvelles approches pour élaborer les normes plus rapidement. Le processus de normalisation comporte un autre défi important, celui de mobiliser les parties prenantes, et tout particulièrement les utilisateurs d'états financiers, en vue d'obtenir des commentaires utiles.

Les conseils canadiens de surveillance et de normalisation sont déterminés à essayer de nouvelles approches pour raccourcir le processus de normalisation. Les conseils de normalisation élaborent de nouveaux mécanismes pour cerner rapidement les projets à réaliser et explorent des possibilités de collaboration avec d'autres normalisateurs nationaux pour tirer parti des travaux déjà effectués. La recherche d'un équilibre entre une procédure officielle rigoureuse et la rapidité est capitale pour l'établissement de normes à la fois pertinentes et de grande qualité.



Quelles autres mesures peuvent être prises pour améliorer la rapidité du processus de normalisation au Canada et sa capacité à répondre aux besoins?



Autres considérations

→ Le document de consultation traite également d'autres questions connexes, notamment les suivantes.



La transparence et la
reddition de comptes



L'efficacité de la
normalisation canadienne



Les règles de déontologie
et d'indépendance pour les
services de certification



Prononcez-vous

Le Comité s'attend à ce que, dans la foulée de son examen, le modèle de normalisation canadien soit modifié. Il comprend par ailleurs l'importance d'effectuer un suivi des progrès pour s'assurer que les changements qui seront apportés permettent d'atteindre les objectifs clairement définis et de donner, ultimement, les résultats souhaités. Il sera donc nécessaire d'évaluer ces changements, et il serait utile que des examens périodiques soient effectués par des parties qui ne prennent pas part au processus de normalisation. Il sera également important de prévoir un délai suffisant pour la mise en œuvre des recommandations du Comité.

Le Comité vous invite à formuler des commentaires sur tout aspect du document de consultation. Vos commentaires ont d'autant plus de valeur qu'ils indiquent précisément la question sur laquelle ils portent et qu'ils expliquent clairement le sujet de préoccupation ainsi que les motifs sous-tendant le point de vue exposé.

Le Comité souhaite obtenir les commentaires d'un large éventail de parties prenantes, notamment celles qui s'intéressent particulièrement à la normalisation, à l'information financière et à l'information sur la durabilité.

Faites-nous part de vos réflexions et observations en utilisant la plateforme [Tribune.FRASCanada.ca](https://tribune.frascanada.ca) ou en [envoyant une lettre de commentaires](#) à l'attention de :

Edward J. Waitzer

Président, Comité d'examen indépendant
de la normalisation au Canada
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3H2

La date limite de réception des commentaires est
le **31 mars 2022**.

